



Rapport annuel

sur la qualité et le prix
du service public d'élimination des
déchets

2018

REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2019

Application agréée E-legalite.com

Le mot du Président

Madame, Monsieur,

Depuis quelques années, le SICTOMU n'a eu de cesse de maîtriser les coûts de la collecte et du traitement de nos déchets. Ainsi, le syndicat a baissé pour la 5^{ème} année consécutive le taux de TEOM, passant de 14,78 % en 2013 à 12,5 % en 2018.

Pour autant la maîtrise des coûts est une équation qui n'est pas toujours facile à résoudre. Il faut, en effet, faire face à une augmentation constante des charges (carburants, coût de traitement, etc...), poursuivre la modernisation du service afin de répondre aux enjeux environnementaux et à l'intérêt de tous.

C'est dans cet esprit que le syndicat mène un ensemble d'actions qui doivent faciliter le tri et nous encourager à réduire notre production de déchets.

Le service a donc été amélioré, entres autres, par l'implantation de nouveaux points de collectes des déchets recyclables, l'acquisition de nouveaux véhicules plus propres et plus sûrs pour nos agents, l'augmentation de notre tonnage de déchets verts broyés et valorisés, la hausse du nombre de composteurs livrés, la distribution de journaux d'informations, ...

C'est en diminuant les volumes d'ordures ménagères à traiter que nous pourrons contenir sur le long terme les coûts du service, répondre aux objectifs réglementaires et progresser dans la préservation de notre environnement.

Alors n'oublions pas que quotidiennement nous pouvons agir et que chacun de nos gestes est utile : trions nos déchets, compostons, ne gaspillons pas, réfléchissons avant d'acheter, donnons au lieu de jeter...

**Le Président du SICTOMU
Alain VALANTIN**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2019

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253001135-20190612-22_2019_06_

Sommaire

1. Présentation générale	8
1.1. Compétences	8
1.2. Organisation	9
1.3. Territoire et population	9
2. La collecte	11
2.1. Le ResTE = « RESidus des Tris Effectués » = les Ordures Ménagères Résiduelles	11
2.2. La collecte sélective	14
2.3. Synthèse : rendement en Kg/hab./an sur les tonnages collectés	16
3. Les déchèteries.....	17
3.1. L'organisation	17
3.2. Les Résultats	18
4. Synthèse de l'ensemble des tonnages collectés	20
4.1. Tonnages collectés en 2018 et comparaison avec 2016 et 2017	20
4.2. Évolution des tonnages collectés depuis 2010.....	21
5. Gestion spécifique	22
5.1. Les encombrants.....	22
5.2. Les usagers non ménagers.....	22
6. La Prévention	23
6.1. Définition de la Prévention des déchets.....	23
6.2. Une politique inscrite au SICTOMU	23
7. Le traitement	27
8. Les indicateurs financiers.....	28
8.1. Présentation des dépenses et des recettes du SICTOMU	28
8.2. Compte administratif 2018.....	30
8.3. Analyse financière par la méthode Compta Coût.....	34
8.4. Montant annuel des principales prestations sur contrat	35
9. Les perspectives et évolutions.....	37

REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2019

Application agréée E-legalite.com

Les faits marquants 2018

Gouvernance

- Adaptation de la gouvernance avec 8 vice-présidents (représentant les 2 Communauté de Communes membres)

Exploitation

- Modernisation du parc automobile (acquisition d'1 nouvelle benne + 1 mini-benne + 1 poly-benne)
- Réhabilitation du quai de transfert du site d'Argilliers (phase1)
- Réalisation d'une 3^{ème} aire de lavage
- Acquisition et déploiement de nouvelles colonnes de tri
- Accroissement du taux de captation des emballages de 7,7 %
- Taux de captation de la collecte sélective supérieure de 41 % par rapport à la moyenne départementale
- Valorisation de 729 tonnes de déchets verts (broyat normé NFU 44051)

Ressources humaines

- Mise en place du RIFSEEP
- Avancée sociale significative par l'augmentation du RI (+ 3,5 %)
- Départ en retraite de 3 agents

Finances

- Baisse pour la 5^{ème} année consécutive du taux de la TEOM (-0,4 point)
- Résultat excédentaire (+ 674 000 €)
- Financement des investissements sans recours à l'emprunt
- 10 marchés publics lancés (*dont assurances, bacs, colonnes de tri, BOM, poly-benne, mini-benne...*)
- Incertitude quant au devenir de la DSP ECOVAL

Prévention et sensibilisation

- Distribution à l'ensemble des foyers d'un journal de sensibilisation et d'une plaquette générale du service
- Mise à jour du site internet
- Mise en place de conventions pour l'acquisition de gobelets réutilisables et d'un poulailler communal
- Livraison de 229 composteurs (+ 38 %)
- Très bons retours de l'extension de la période de collecte hippomobile du verre

1. Présentation générale

1.1. Compétences

- **Présentation du SICTOMU**

Le SICTOMU est le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès. Il s'agit d'un syndicat mixte fermé, créé en 1973, et dont le siège est basé depuis 2008 sur la commune d'Argilliers.

Il s'étend sur 34 communes du Gard appartenant à deux Communautés de Communes (CC du Pont du Gard et CC Pays d'Uzès) qui lui confient la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés pour une partie de leurs territoires.

Le SICTOMU exerce les compétences Prévention, collecte et traitement.

- **La Prévention**

La partie **PRÉVENTION** est pilotée par les équipes du SICTOMU et conduite en collaboration avec les acteurs du territoire (élus, associations, ...) pour la poursuite d'un objectif commun : la réduction des déchets. Le syndicat Sud Rhône Environnement est le partenaire majeur de la sensibilisation des usagers.

- **La collecte (régie directe)**

La partie **COLLECTE** est assurée en régie directe, c'est-à-dire que le SICTOMU dispose de son propre personnel, structures (siège social, déchèteries, ...) et équipements (bennes à ordures ménagères, camions grue, etc.).

Au 31 décembre 2018, le SICTOMU comptait un effectif de 39 agents permanents.

Le SICTOMU a organisé la collecte des déchets de façon différenciée en fonction de la spécificité des territoires et des types de déchets à collecter.

- **Le traitement (compétence transférée)**

La partie **TRAITEMENT** est réalisée pour le compte du SICTOMU par Sud Rhône Environnement, syndicat d'études et de traitement basé à Beaucaire (30). Ce transfert a débuté en 2002 et coïncide avec la mise en place de la collecte sélective sur le territoire du SICTOMU.

Le SICTOMU dispose de 4 représentants élus au sein du comité syndical de Sud Rhône Environnement (1 élu par tranche de 10 000 habitants)

- **Synthèse du champ de compétence**

Gérée directement par le SICTOMU			Actions transférées à Sud Rhône Environnement		
Compétence COLLECTE			Compétence TRAITEMENT		
Pré-collecte	Collecte sur le territoire	Acheminement des déchets vers le quai de transfert	Transport des déchets vers le centre de tri	Transport des déchets vers les filières de traitement	Valorisation et traitement des déchets
Livraison/maintenance du matériel permettant la collecte	Collecte en porte-à-porte, en apport volontaire, dans les déchèteries	Pour certains flux	Pour certains flux	La filière de traitement varie selon le flux	

REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2019

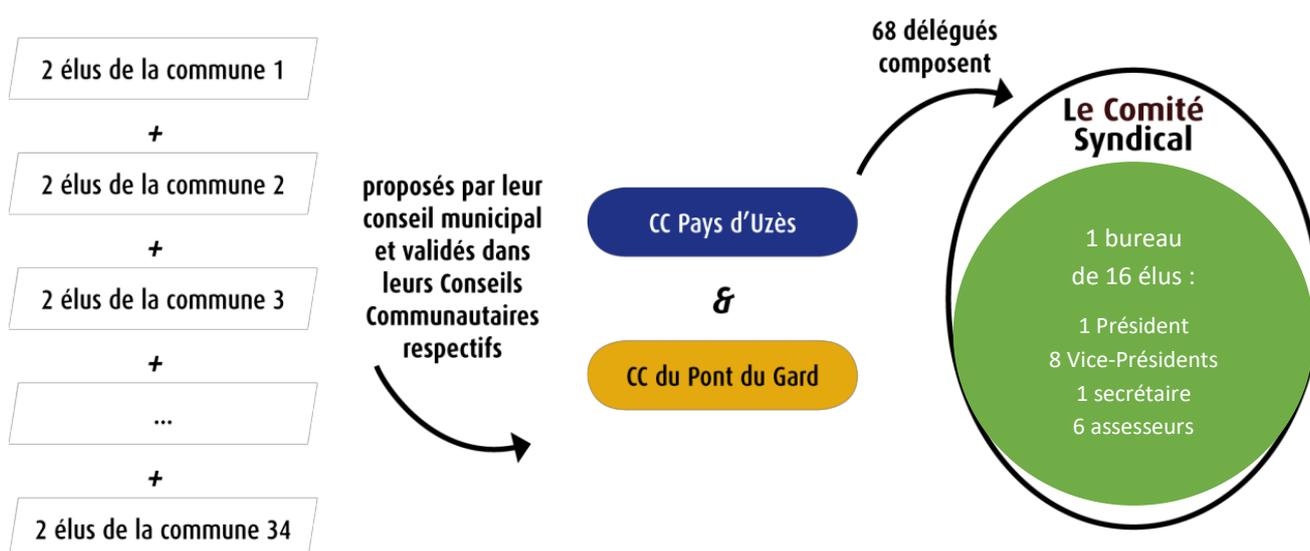
Application agréée Elegalite.com

1.2. Organisation

En tant qu'établissement public, le SICTOMU est dirigé par des élus locaux. Conformément aux dispositions prévues par ses statuts, il est représenté par deux délégués « titulaires » pour chaque commune adhérente (et autant de délégués suppléants).

Ces 68 élus composent l'assemblée délibérante, le comité syndical, qui vote les orientations du syndicat à l'occasion d'assemblées générales. Le mandat d'un élu du SICTOMU est le même que celui d'un conseiller municipal ou communautaire : 6 ans.

Toutes les orientations stratégiques sont étudiées, débattues et proposées par un Bureau désigné à l'occasion d'élections en comité syndical. Depuis septembre 2017, ce bureau est composé d'un Président, de 8 vice-Présidents, d'un secrétaire et de 6 assesseurs.



1.3. Territoire et population

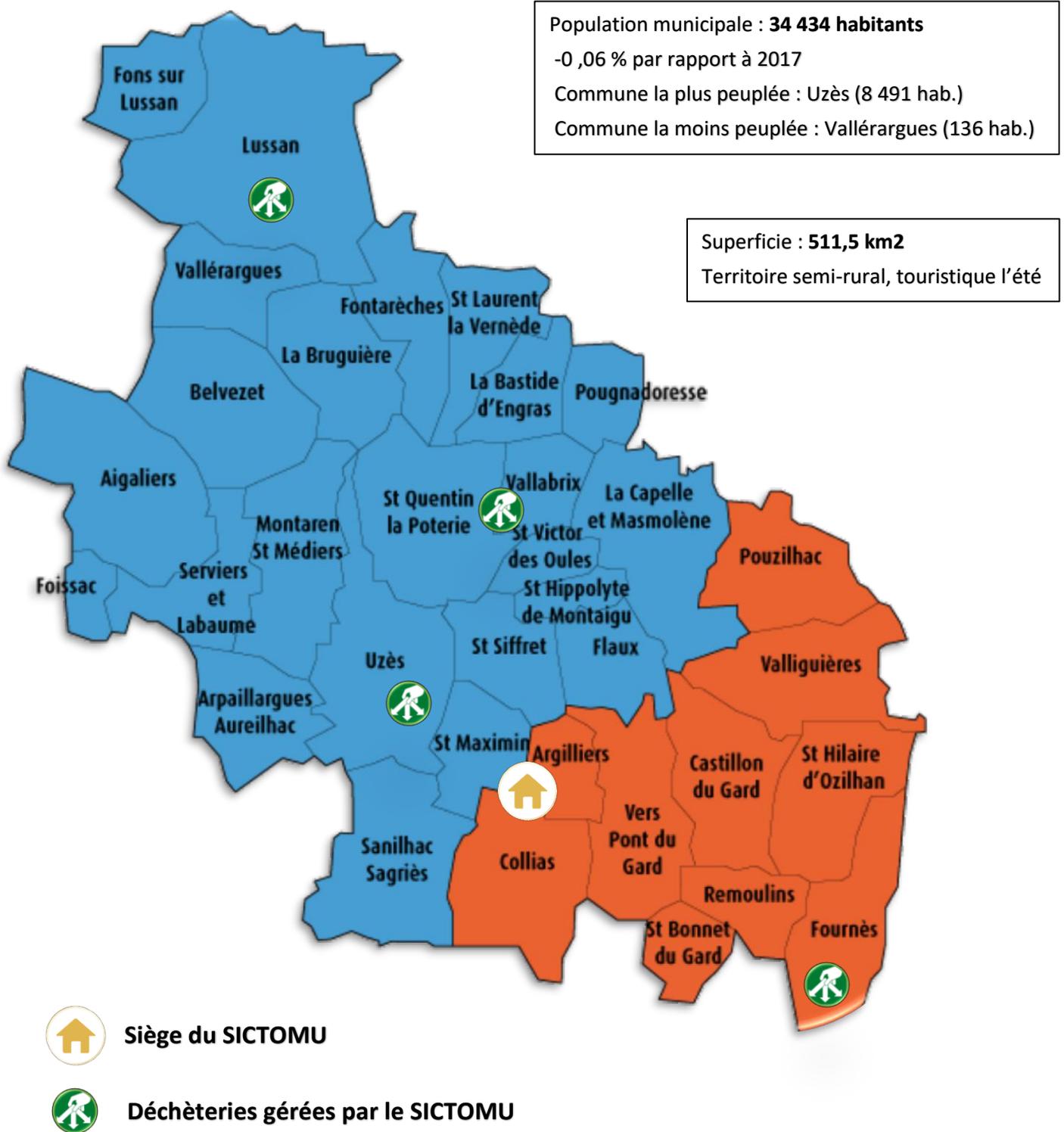
(Source INSEE recensement de la population 2016 – chiffres en vigueur au 1^{er} janvier 2019 - décret 2018-1328).

- La population « totale » cumulée de l'ensemble des communes du territoire du SICTOMU représente 35 469 habitants au 31 décembre 2018, soit pour la 1^{ère} fois, une baisse de 0,11 %.

Population desservie	2015	2016	2017	2018	2019
En nombre d'habitants	34 802	35 073	35 351	35 510	35 469
variation	+1,004%	+0,779%	+0,793%	+0,45%	-0,115%

- La population « municipale » (qui ne comprend que les personnes ayant leur résidence principale sur le territoire) s'élève quant à elle à 34 434 habitants au 31 décembre 2018. Ce chiffre est stable comparé à celui de 2017 (34 456 habitants, soit une baisse de 0,06 %). C'est cette population qui est prise en compte pour les ratios du rapport annuel.

Cartographie du territoire



34 communes réparties sur 2 Communautés de Communes (CC)

↪ 24 communes appartenant à la CC Pays d'Uzès (sur 31 au total) pour 22 719 habitants

↪ 10 communes appartenant à la CC du Pont du Gard (sur 17 au total) pour 11 715 habitants

REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2019

Application agréée Elegalite.com

99_DE-030-253001135-20190612-22_2019_06_

2. La collecte

2.1. Le ResTE = « RESidus des Tris Effectués » = les Ordures Ménagères Résiduelles

- **Organisation**

- ❖ **Une collecte en porte-à-porte pour les usagers équipés de bacs**

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU a mis en place la collecte à la source pour les déchets de ResTE (RÉSidus des Tris Effectués) sur l'ensemble du territoire. Cela signifie que chaque foyer dispose de son propre bac. Le volume du bac varie en fonction du nombre d'habitants par foyer.

Les usagers ménagers sont collectés une fois par semaine (C1) tandis que les habitats collectifs et les usagers non ménagers peuvent bénéficier de 2 ou 3 collectes par semaine (C2 ou C3).

Depuis 2013, durant la période estivale (juillet et août), une double collecte hebdomadaire des bacs de ResTE des ménages est planifiée sur l'ensemble du territoire.

Ce service a donc été renouvelé du 02 juillet au 01 septembre 2018. Cette action qui est fortement appréciée des usagers vise à réduire les nuisances (olfactives, parasites) connues lors des fortes chaleurs et à faire face à l'augmentation saisonnière de la production en cette période.

Période	Nombre de véhicules	Nombre de chauffeurs	Nombre de ripeurs
Janv. Juin et Sept. Déc.	5	8	9
Juillet et Août	8	8	13

- **Le parc de bacs de ResTE au 31/12/2018 :**

→ **18 231 bacs** dispersés sur le territoire dont **1 090 pour les professionnels**. (+ 1,54 % par rapport à 2017)



11 108 bacs 120 litres
(dont **184** bacs « pros »)



5 236 bacs 240 litres
(dont **173** bacs « pros »)



1 826 bacs 340/360 litres
(dont **733** bacs « pros »)



11 bacs 1100 litres

→ **Soit un volume total en place de 3 271 500 litres**. (+ 6,82 % par rapport à 2017)

REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2019

Application agréée Elegalite.com

99_DE-030-253001135-20190612-22_2019_06_

- **Les interventions sur les bacs :**

Pour permettre la collecte des déchets de ResTE en conteneurisation individuelle, les agents du SICTOMU assurent la livraison et la maintenance des bacs roulants.

En 2018, **981** interventions ont été réalisées (contre 800 en 2017) :

- **361** mises en place de nouveaux bacs ;
- **158** changements de capacité ;
- **89** remplacements pour donner suite à des bacs cassés ou brûlés ;
- **43** remplacements de bacs volés ;
- **181** actions suites à des vérifications terrains (puces, étiquettes adresse, ...) ;
- **149** retraits de bacs.

- ❖ **Une collecte en apport volontaire pour certaines zones**

Parallèlement, des colonnes enterrées de ResTE ont été installées pour des zones spécifiques, pour lesquelles la mise en place de bacs n'est pas possible. Les communes de Castillon-du-Gard, Collias, Montaren et Saint-Médières, Saint-Maximin, Saint-Quentin-la-Poterie, Saint-Siffret, Serviers-et-Labaume, et Uzès sont équipées de ce type de dispositif depuis 2006.

La fréquence de vidage de ces colonnes est adaptée à la vitesse de remplissage de celles-ci qui croit fortement de Pâques jusqu'à la fin de l'été. Elle peut donc aller jusqu'à 8 fois par semaine (C8) selon le lieu et la période.

Équipement	Nombre
Bacs enterrés « ResTE »	12 bacs de 660 L sur 6 points
Colonnes enterrées « ResTE »	31 colonnes enterrées
Points de regroupement « ResTE »	39 postes fixes

- **Les communes équipées de colonnes enterrées de ResTE au 31/12/2018 :**

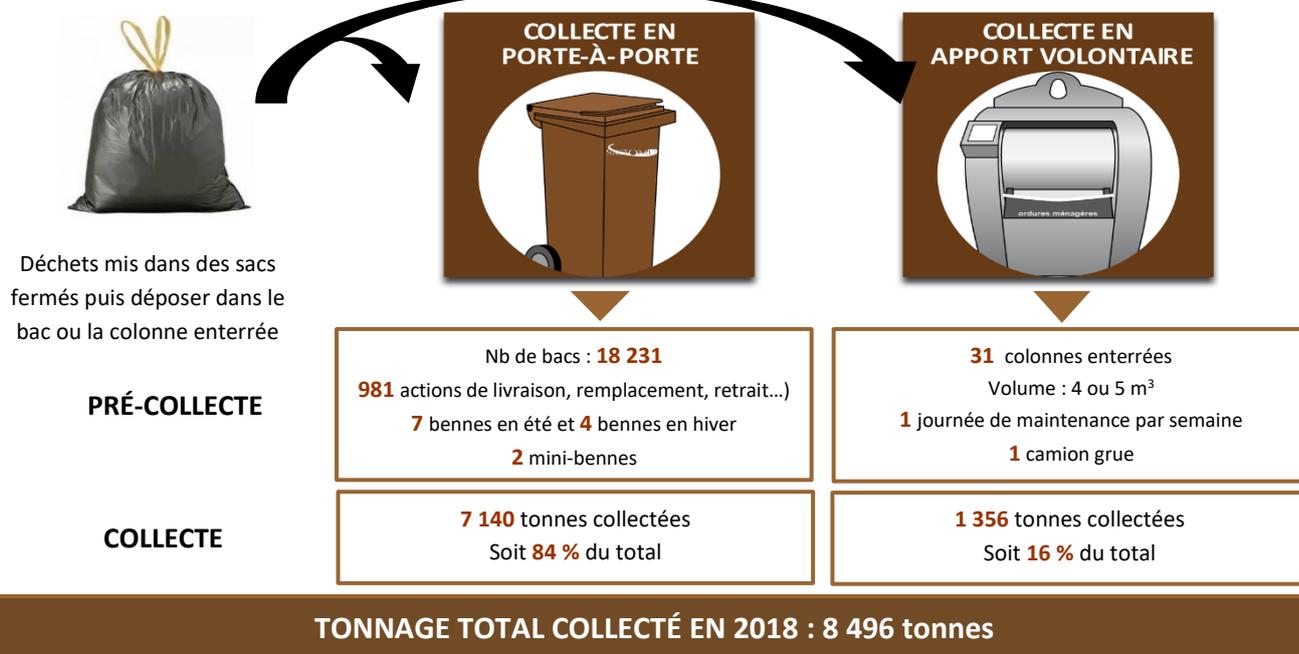
Uzès : 15	Castillon du Gard : 1	Saint Victor des Oules : 1
Saint-Quentin-la-Poterie : 7	Collias : 1	
Montaren et Saint Médières : 2	Saint-Maximin : 1	
Serviers et Labaume : 2	Saint-Siffret : 1	

En 2018 :

- 1 nouvelle colonne enterrée a été installée sur la commune de St Victor des Oules.
- 1 colonne a été remplacée sur la commune d'Uzès

Les colonnes enterrées se situent principalement dans les centres urbains et les centres villages afin de protéger le paysage urbain par une parfaite intégration des équipements de collecte dans l'espace public (emprise et visuel) et éviter ainsi une multitude de bacs individuels.

- Résultats des collectes du « Reste »



Nb de bacs : **18 231**
981 actions de livraison, remplacement, retrait...)
7 bennes en été et **4** bennes en hiver
2 mini-bennes

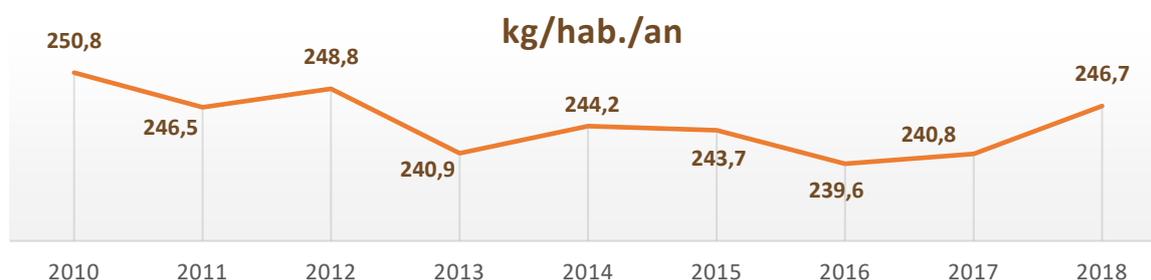
31 colonnes enterrées
 Volume : 4 ou 5 m³
1 journée de maintenance par semaine
1 camion grue

7 140 tonnes collectées
 Soit **84 %** du total

1 356 tonnes collectées
 Soit **16 %** du total

- Évolution du tonnage collecté depuis 2010

Pop. municipale	30 915	31 609	32 273	33 056	33 449	33 772	34 288	34 456	34 434
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage	7 755	7 793	8 031	7 962	8 169	8 231	8 214	8 296	8 496
kg/hab./an	250,8	246,5	248,8	240,9	244,2	243,7	239,6	240,8	246,7
Évolution N-1		-1,72%	0,93%	-3,21%	1,39%	-0,20%	-1,71%	0,51%	2,48%



Commentaires :

En 2018, malgré une très légère baisse de la population municipale (-0,06%), on note une hausse de la production d'ordures ménagères résiduelles : Soit 246,7 Kg/hab. en 2018 contre 240,8 Kg/hab. en 2017. Cette hausse même si elle intègre une année pluvieuse ou l'extension significative des capacités de certains campings reste difficile à analyser, d'autant que les tonnages de déchets recyclables collectés sont quant à eux en très forte hausse (+7,7%). Ce ratio de 246,7 Kg/hab. d'ordures ménagères résiduelles produites reste cependant nettement inférieur au ratio départemental qui est de 285 kg/hab. (Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012))

REÇU EN PREFECTURE
 le 21/06/2019

Application agréée Elegalite.com

99_DE-030-253001135-20190612-22_2019_06_

2.2. La collecte sélective

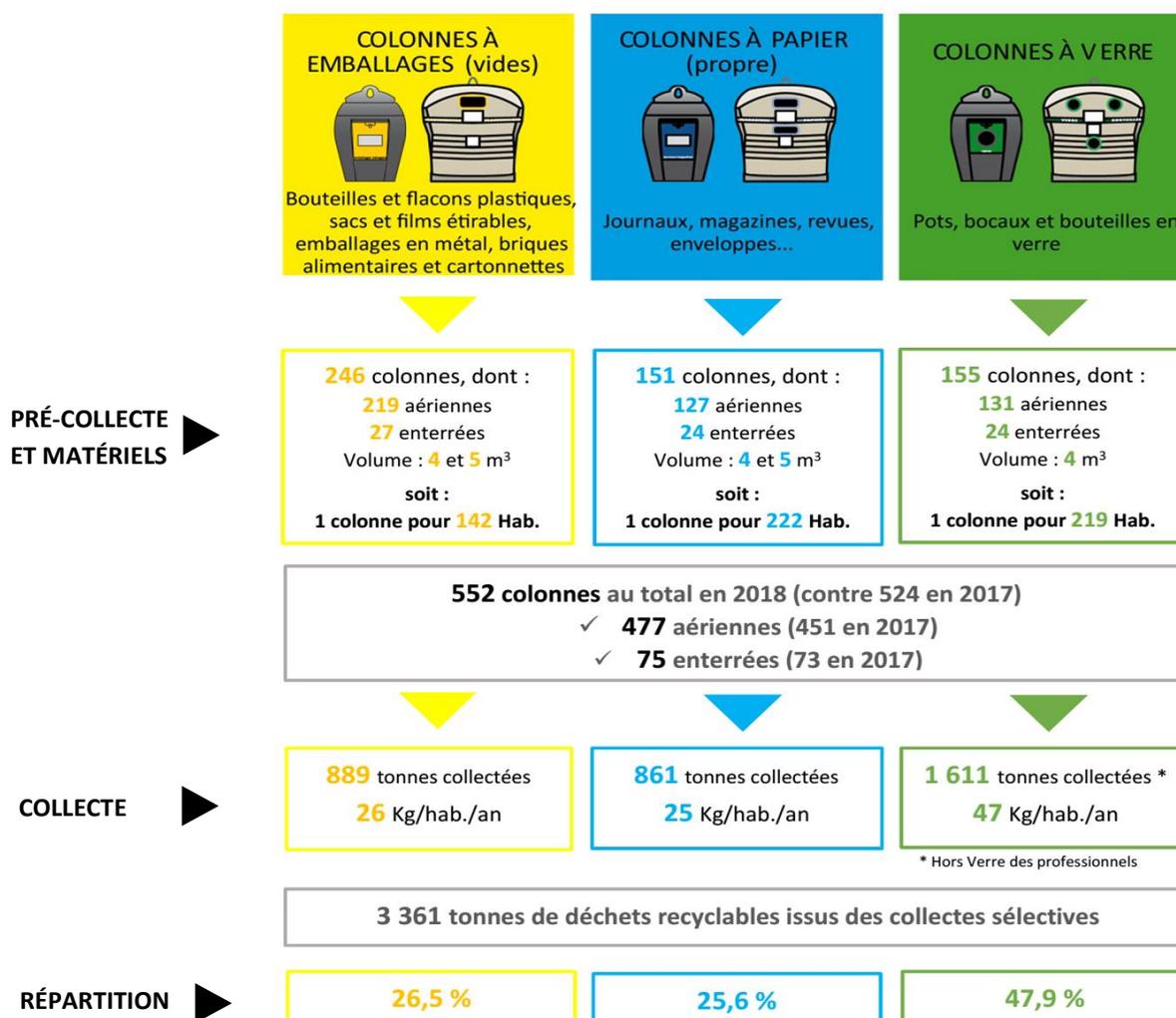
• Organisation

En application de la loi du 13 juillet 1992, la collecte sélective a été mise en place en 2003 sur le territoire du SICTOMU. Elle prévoit la séparation de 3 flux différents : le verre, le papier et les emballages.

Le mode de collecte appliqué est l'apport volontaire. Ainsi, les usagers se dirigent vers des points de tri accessibles à tous afin de trier ces catégories de déchets recyclables. Munis d'un camion grue, les agents du SICTOMU viennent ensuite vider chaque colonne. La fréquence de collecte est adaptée au flux concerné, à l'emplacement de la colonne et aux vitesses de remplissage liées notamment à la saisonnalité. La fréquence de collecte peut ainsi aller de 1 à 6 fois par semaine (C1 à C6).

L'ensemble de la population a accès à ce système. Selon les points de tri, les colonnes de tri sont enterrées ou aériennes.

• Résultats



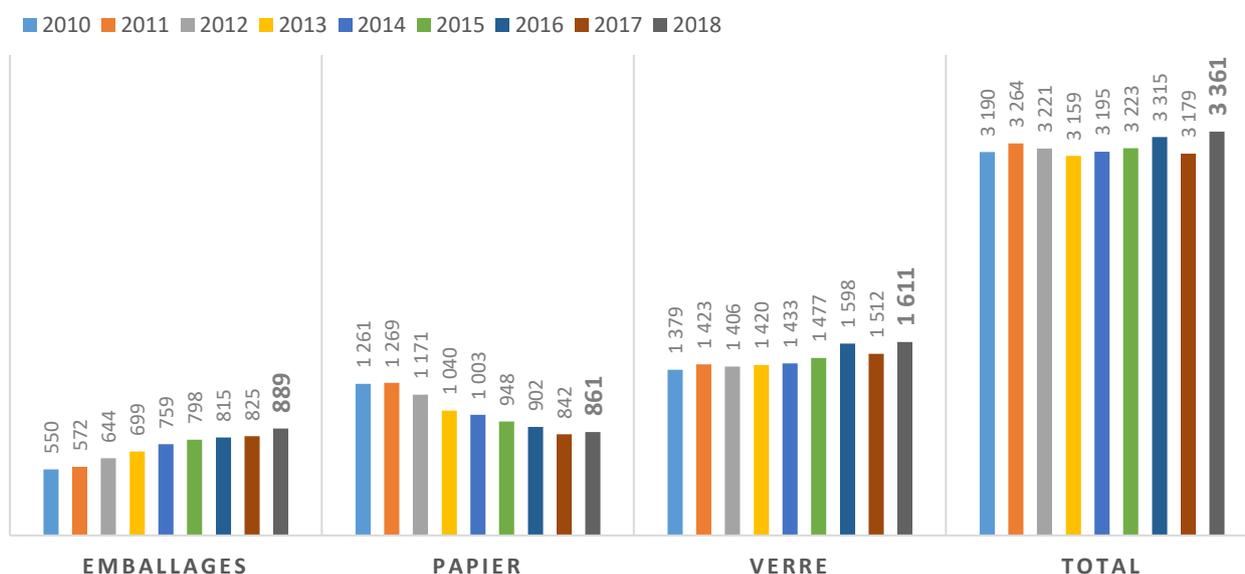
- Évolution depuis 2010 des tonnages collectés en apport volontaire

Poids total (t)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution N-1 PAR FLUX
Emballages	550	572	644	699	759	798	815	825	889	+ 7,76 %
Papier	1 261	1 269	1 171	1 040	1 003	948	902	842	861	+ 2,26 %
Verre	1 379	1 423	1 406	1 420	1 433	1 477	1 598	1 512	1 611	+ 6,55 %
TOTAL	3 190	3 264	3 221	3 159	3 195	3 223	3 315	3 179	3 361	
Évolution N-1		+ 2,3%	- 1,3%	- 1,9%	+ 1,1%	+ 0,9%	+ 2,9%	- 4,1%	+ 5,7%	

Commentaires :

- En 2018, l'ensemble des tonnages des déchets recyclables a augmenté de + 5,7% par rapport à 2017.
- La performance de tri des usagers du SICTOMU est très élevée 98 Kg/hab./an contre 69 Kg/hab./an en moyenne sur le département.
- Le tonnage des « emballages » collectés connaît une hausse significative en 2018 (+7.76%) pouvant s'expliquer par l'extension des consignes de tri (mis en place en juillet 2017), par la sensibilisation des usagers et enfin par le renforcement des équipements implantés sur le territoire.
- L'année 2018, au titre de la collecte des Papiers, est atypique puisqu'elle enregistre une augmentation de 2,25 % alors même que nous observons tendanciellement, au cours de la dernière décennie, une érosion constante de ce flux.

- Évolution des tonnages collectés depuis 2010



- Caractérisation des colonnes emballages et papiers

La qualité du tri des déchets représente un enjeu majeur car les erreurs constatées dans les colonnes ont un impact négatif tant d'un point de vue environnemental (les refus ne sont pas valorisés) que financier (pénalités de refus appliquées, taxe sur les activités polluantes).

Un suivi régulier de la typologie et de la répartition des matériaux, appelé caractérisation, est réalisé afin notamment de connaître la qualité du tri réalisé.

Sur la base d'échantillonnages réguliers, il apparaît que les colonnes papiers et emballages contiennent les déchets suivants :

COLONNES EMBALLAGES

Nb de caractérisations effectuées en 2018 : 4

Cartonnettes		32,36%
Tetra brick		4,07%
Total Carton		36,43%
PET clair		10,57%
PET couleur		4,87%
PEHD		6,45%
Films plastique		4,17%
Pots et Barquettes		4,90%
Total Plastique		30,97%
Acier		6,62%
Aluminium		2,34%
Total Métal		8,95%
Papiers		3,22%
Verre		0,32%
Textiles		1,52%
Refus de tri purs		16,11%
Fines		2,47%
Total Refus		23,64%

COLONNES PAPIERS

Nb de caractérisations effectuées en 2018 : 4

Papiers, journaux, magazines, revues, ...		93,18 %
Total Papiers		93,18 %
Cartons		3,63 %
Cartons Pro		0,89 %
Emballages recyclables, pots et barquettes		0,87 %
Total refus triés		5,39 %
Refus et fines		1,43 %

2.3. Synthèse : rendement en Kg/hab./an sur les tonnages collectés

	SICTOMU 2018		Moyenne* départementale	Moyenne* Occitanie	Moyenne* en France
« Reste »	246,7 Kg/hab.				
TOTAL NON RECYCLABLE	247 Kg/hab.		285 Kg/hab.	289 Kg/hab.	269 Kg/hab.
Emballages	26 Kg/hab.	51 Kg/hab.	44 Kg/hab.	53 Kg/hab.	47 Kg/hab.
Papier	25 Kg/hab.				
Verre	47 Kg/hab.	47 Kg/hab.	25 Kg/hab.	28 Kg/hab.	29 Kg/hab.
TOTAL RECYCLABLE	98 Kg/hab.		69 Kg/hab.	81 Kg/hab.	76 Kg/hab.
TOTAL GÉNÉRAL	345 Kg/hab.		354 Kg/hab.	370 Kg/hab.	345 Kg/hab.

* Chiffres Sinoé - ADEME 2013

REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2019

Application agréée Elegalite.com

99_DE-030-253001135-20190612-22_2019_06_

3. Les déchèteries

3.1. L'organisation

Sur le territoire du SICTOMU, 4 déchèteries sont en service : celle d'Uzès a été créée en 2001, tandis que celles de Lussan et de Fournès ont ouvert leurs portes en 2005. Le site de Vallabrix a quant à lui été inauguré en avril 2017. Ce site est pourvu d'une plate-forme de broyage des déchets verts. Le broyat obtenu est mis à la disposition des agriculteurs locaux. Ce broyat est normé NFU 44-051 « Amendement Organique ».

Afin d'offrir un service au plus proche des habitants, le choix d'implantation sur la commune de Vallabrix a permis de mailler convenablement le territoire.

C'est donc désormais un réseau de 4 déchèteries qui est géré par le syndicat. Deux autres déchèteries sont aussi accessibles par convention pour 3 communes éloignées : les habitants de Foissac et d'Aigaliers peuvent se rendre sur la déchèterie de Garrigues-Ste-Eulalie et les habitants de Pouzilhac sur celle de Connaux.

Les usagers du territoire ont la possibilité de se rendre sur la déchèterie de leur choix au moyen d'une carte d'accès qui est obligatoire. Si les apports sont gratuits pour les ménages (apports limités à 1 m³ par jour et 3 m³ par semaine), les professionnels sont facturés pour les déchets produits dans le cadre de leur activité (carte professionnelle spécifique).

Cas particuliers :

- La déchèterie d'Uzès n'accepte plus les professionnels.
- Sur la déchèterie des Vallabrix les usagers peuvent déposer jusqu'à 3 m³ de végétaux par jour dans la limite de 3 passages par semaine.

Le SICTOMU déploie par ailleurs un compacteur mobile qui effectue des rotations sur l'ensemble des sites. Ce procédé permet d'optimiser la capacité des bennes et leurs transports.

Déchèteries	Jours d'ouverture	Les horaires pour l'ensemble des sites
Uzès	Du lundi au dimanche matin	8h30 à 11h45 et de 14h00 à 17h15 (<i>fermeture les jours fériés</i>)
Fournès	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi	
Lussan	Lundi, mercredi et samedi	
Vallabrix	Mardi, mercredi, vendredi et samedi	



Déchèteries gérées par le SICTOMU



Déchèteries sous convention



REÇU EN PREFECTURE
le 21/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253001135-20190612-22_2019_06_

3.2. Les Résultats

- Tonnages par flux des déchèteries depuis 2010

Matériaux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution N-1
Gravats	3 777	3 924	3 576	3 515	3 233	3 449	3 473	2 905	2 633	-9,4%
Végétaux	2 293	2 281	2 092	2 019	2 104	2 481	2 368	2 338	2 752	17,7%
Déchets divers	2 847	2 785	1 931	2 077	2 064	1 896	1 827	1 719	1 802	4,8%
Bois	1 014	1 048	941	925	1 006	1 085	979	916	1 006	9,8%
Métaux	579	582	501	409	427	465	496	459	481	4,8%
DEEE	300	341	291	251	309	310	331	287	315	9,8%
Mobilier	-	-	-	-	-	126	327	403	450	11,7%
Cartons	264	264	265	261	285	297	323	351	375	6,8%
Plâtres	-	-	126	165	187	240	270	239	256	7,1%
DDS	29	51	58	57	25	25	30	36	53	47,2%
Huiles de vidange	13,0	14,0	13,0	14,0	12,0	12,3	12,2	15	15	0,0%
Batteries	15,0	22,0	13,0	4,4	9,0	9,3	9,2	14	8	-42,9%
Piles	4,0	4,0	3,0	2,2	3,0	2,5	2,6	2	3	50,0%
Bouchons	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	-	-	-
Huiles alimentaires	-	-	-	-	-	1,6	1,2	2	3	50,0%
TOTAL	11 137	11 319	9 812	9 702	9 666	10 402	10 451	9 686	10 153	
Évolution N-1		1,63%	-13,3%	-1,12%	-0,37%	7,61%	0,47%	-7,32%	4,82%	

- Déchèteries du SICTOMU - détail par flux année 2018 (en % et en Kg/hab./an)

	Tonnage	Représentation	
		en %	en Kg/hab./an
Gravats	2 633	25,94%	76,5
Végétaux	2 752	27,11%	79,9
Déchets divers	1 802	17,75%	52,3
Bois	1 006	9,91%	29,2
Métaux	481	4,74%	14,0
DEEE	315	3,10%	9,1
Cartons	450	4,43%	13,1
Mobilier	375	3,69%	10,9
Plâtres	256	2,52%	7,4
DDS	53	0,52%	1,5
Huiles de vidange	15	0,15%	0,4
Batteries	8	0,08%	0,2
Piles	3	0,03%	0,1
Bouchons	0	0,00%	0,0
Huiles alimentaires	3	0,03%	0,1
TOTAL	10 153		294,8 Kg/hab./an

- Déchèteries gérées par le SICTOMU : détails par sites en 2018

Déchèterie de LUSSAN Utilisée par 4 communes Population concernée : 1 118 hab. Tonnages collectés : 317 tonnes Ratio local par habitant : 283 Kg/hab. Fréquentation : 9 054 passages	Déchèterie d'UZÈS Utilisée par 7 communes Population concernée : 14 175 hab. Tonnages collectés : 5 828 tonnes Ratio local par habitant : 411 Kg/hab. Fréquentation : 105 820 passages	Déchèterie de FOURNÈS Utilisée par 8 communes Population concernée : 9 900 hab. Tonnages collectés : 2 120 tonnes Ratio local par habitant : 214 Kg/hab. Fréquentation : 32 728 passages
Déchèterie de VALLABRIX Utilisée par 12 communes Population concernée : 7 628 hab. Tonnages collectés : 1 888 tonnes Ratio local par habitant : 248 Kg/hab. Fréquentation : 19 769 passages		

- Récapitulatif : évolution N-1 des fréquentations et des tonnages

	Tonnage		Évolution N-1	Fréquentation		Évolution N-1
	2017	2018		2017	2018	
Uzès	6392	5 828	-8,82%	109 441	105 820	-3,31%
Fournès	2063	2 120	2,76%	29 782	32 728	9,89%
Lussan	356	317	-10,96%	8565	9 054	5,71%
Vallabrix	840	1 888	124,76%	10 308	19 769	91,78%
déch. Mobile	35	-	-	353	-	-
	9 686	10 153	4,82%	158 449	167 371	5,63%

Matériaux	UZÈS			FOURNÈS			LUSSAN			VALLABRIX		
	2017	2018	Evolution N-1	2017	2018	Evolution N-1	2017	2018	Evolution N-1	2017	2018	Evolution N-1
Gravats	1 910	1 526	-20,1%	628	575	-8,4%	125	123	-1,6%	241	409	69,7%
Végétaux	1 539	1 458	-5,3%	526	547	4,0%	45	38	-15,6%	228	709	211,0%
Déchets divers	1 185	1 147	-3,2%	332	351	5,7%	68	46	-32,4%	133	257	93,2%
Bois	625	618	-1,1%	178	205	15,2%	41	21	-48,8%	72	162	125,0%
Métaux	306	271	-11,4%	93	96	3,2%	14	42	200,0%	46	72	56,5%
DEEE	181	167	-7,7%	66	75	13,6%	17	20	17,6%	23	53	130,4%
Mobilier	247	226	-8,5%	109	127	16,5%	0	0	0,0%	48	98	104,2%
Cartons	229	228	-0,4%	67	80	19,4%	27	9	-66,7%	29	59	103,4%
Plâtres	163	143	-12,3%	50	51	2,0%	11	13	18,2%	15	49	226,7%
DDS	22	26	18,2%	7	9	28,6%	3	4	33,3%	3	14	366,7%
Huiles de vidange	9,6	7,2	-25,0%	2,8	3,2	14,3%	2	1	-50,0%	1	3,5	250,0%
Batteries	8,5	6,5	-23,5%	3,2	0,6	-81,3%	0,7	0	-100,0%	1,5	1,7	13,3%
Piles	1,9	2	5,3%	0,2	0,2	0,0%	0,2	0,2	0,0%	0	0,3	
Huiles alimentaires	1,3	1,9	46,2%	0,4	0,3	-25,0%	0,2	0	-100,0%	0	0,4	
TOTAL	6 428	5 828	-9,3%	2 063	2 120	2,8%	354	317	-10,4%	841	1 888	124,6%

* tonnage de la déchèterie mobile intégré à la déchèterie d'Uzès

Déchèteries sous convention :

Déchèterie de GARRIGUES Gérée par la Communauté de Communes Pays d'Uzès Utilisée par 2 communes Population concernée : 904 hab. Tonnages collectés : 219 tonnes Fréquentation : 1 130 passages

Déchèterie de CONNAUX Gérée par le Sitdom Gard Rhodanien Utilisée par 1 commune Population concernée : 709 hab. Tonnages collectés : 608 tonnes

4. Synthèse de l'ensemble des tonnages collectés

4.1. Tonnages collectés en 2018 et comparaison avec 2016 et 2017

- Quantité de déchets collectés par les services du SICTOMU

Nb d'habitant :		34 288 hab.		34 456 hab.		34 434 hab.	
		2016		2017		2018	
Type de déchets		Tonnes	Ratio Kg/hab.	Tonnes	Ratio Kg/hab.	Tonnes	Ratio Kg/hab.
Ménages	Reste	8 214	239,6	8 296	240,8	8 496	246,7
	Collecte Sélective	3 242	94,5	3 179	92,3	3 361	97,6
	<i>dont Verre</i>	1 525	44,5	1 512	43,9	1 611	46,8
	<i>dont Emballages</i>	815	23,8	825	23,9	889	25,8
	<i>dont Papier</i>	902	26,3	842	24,4	861	25,0
Total collecte des ménages		11 456	334,1	11 475	333,0	11 857	344,3
Professionnels	Cartons	226	6,6	235	6,8	239	6,9
	Verre PRO	73	2,1	78	2,3	76	2,2
Total collecte « professionnels »		299	8,7	313	9,1	315	9,1
Déchèteries	Gravats	3 473	101,3	2 905	84,3	2 633	76,5
	Végétaux	2 368	69,1	2 338	67,9	2 752	79,9
	Déchets divers	1 827	53,3	1 719	49,9	1 802	52,3
	Bois	979	28,6	916	26,6	1 006	29,2
	Métaux	496	14,5	459	13,3	481	14,0
	DEEE	331	9,7	287	8,3	315	9,1
	Mobilier	327	9,5	403	11,7	450	13,1
	Cartons	323	9,4	351	10,2	375	10,9
	Plâtres	270	7,9	239	6,9	256	7,4
	DDS	30	0,9	36	1,0	53	1,5
	Huiles de vidange	12	0,4	15	0,4	15	0,4
	Batteries	9	0,3	14	0,4	8	0,2
	Piles	3	0,1	2	0,1	3	0,1
	Bouchons	2	0,06	0	0,00	0	0,0
Huiles alimentaires	1	0,0	2	0,1	3	0,1	
Total déchèterie		10 451	305	9 686	281	10 153	295
TOTAL GÉNÉRAL		22 206	648	21 474	623	22 325	648

4.2. Évolution des tonnages collectés depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Déchèteries (avec cartons pro)	11 317	11 516	10 014	9 901	9 891	10 611	10 677	9 921	10 392
ResTE	7 755	7 793	8 031	7 962	8 169	8 231	8 214	8 296	8 496
CS (avec Verre Pro)	3 259	3 401	3 288	3 227	3 263	3 294	3 315	3 257	3 437
TOTAL	22 232	22 710	21 333	21 089	23 337	22 136	22 206	21 474	22 325
Évolution N-1		2,15%	-6,06%	-1,14%	10,66%	-5,15%	0,35%	-3,30%	3,96%



Commentaires :

- Un contexte de stabilisation de la population,
- Une croissance globale de l'ensemble des flux de déchets collectés,
- Une augmentation significative de la collecte des emballages (+7,76 %) qui intègre la prise en compte des nouvelles consignes de tri et l'augmentation significative du nombre de colonnes (+ 6%),
- Le Rattachement des 5 communes auparavant sous convention avec la déchèterie de St Marcel de Carreiret qui explique en partie la hausse des tonnages collectés en déchèteries,
- La forte montée en charge de la déchèterie de Vallabrix (+124 % de tonnage) qui marque ainsi son utilité dans le maillage du territoire,
- Une année atypique au titre de la collecte des Papiers puisque pour la 1^{ère} fois depuis 10 ans nous observons une hausse des flux captés,
- Un accroissement de tonnage de Reste de 2,45 % alors que la population municipale reste globalement stable.

5. Gestion spécifique

5.1. Les encombrants

- **Collecte des encombrants réutilisables avec Emmaüs**

Le SICTOMU propose une collecte via un partenariat avec Emmaüs. Seuls les encombrants réutilisables sont acceptés sur ce type de collecte.

Le ramassage est programmé les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois.

La centralisation des inscriptions et la promotion de l'action sont assurées par le SICTOMU.

Nombre de collectes : **18** (24 en 2017)

Nombre de personnes collectées : **42** (125 en 2017)

5.2. Les usagers non ménagers

Les communes ou les groupements de communes sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers assimilés c'est-à-dire provenant d'autres usagers tels que les commerces, campings, restaurants, établissements publics, ... produits dans le cadre d'une activité professionnelle.

Ces déchets sont collectés dès lors qu'ils ne modifient pas substantiellement le fonctionnement du service. Les apports en déchèteries des usagers non ménagers sont soumis à facturation (redevance déchèterie). Il en est de même pour la collecte du ResTE (redevance spéciale).

Fin 2018, les déchets de « Reste » de 707 établissements « non ménagers » ont été collectés par le SICTOMU :

- **404** établissements équipés de bacs spécifiques ;
- **300** établissements utilisant les colonnes enterrées.

La facturation de la redevance spéciale est semestrielle. Pour les professionnels équipés de bacs, la facturation est calculée en fonction du nombre de levée effectué. Pour les professionnels utilisant les colonnes enterrées, la facturation est calculée à partir d'un forfait prenant en compte le type d'activité et la surface occupée.

Avec l'objectif permanent d'offrir un service de qualité à l'ensemble de la population du territoire, des services annexes sont mis en place afin de détourner une partie du gisement généré par les professionnels, et ainsi prévenir la saturation des colonnes de tri dans les communes :

- Une **collecte du verre des restaurateurs et des cafetiers d'Uzès** : **76 tonnes** collectées en 2018,
- Une **collecte des cartons des professionnels** dans certaines communes (Uzès, Saint-Quentin-la-Poterie, Remoulins, et Vers Pont du Gard) : **239 tonnes** collectées en 2018.

6. La Prévention

6.1. Définition de la Prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement stipule dans son article 1 : " De prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ".

On placera sous le terme prévention, en matière de déchets, toutes les actions situées essentiellement avant l'apparition même du déchet ou de sa prise en charge par un éliminateur.

La prévention des déchets consiste donc à :

- Éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets. Nous parlerons alors de prévention quantitative.
- Limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements (substances dangereuses et/ou difficiles à recycler). Nous retiendrons alors la notion de prévention qualitative.

Pour synthétiser, la prévention doit être envisagée comme un **levier d'économie** aussi bien d'un point de vue **financier (moins de transport, moins de traitement, moins de TGAP...)** qu'**environnemental**.

6.2. Une politique inscrite au SICTOMU

Conscient que la problématique de la prévention des déchets est indispensable, le SICTOMU poursuit les efforts déjà engagés et se donne les moyens d'**inscrire durablement la prévention** comme l'un des axes majeurs de son activité.

- **Le compostage collectif**
 - **Dans les établissements scolaires :**



Suivant l'exemple formidable du collège « Lou Redounet » sur Uzès (où plus de **500 élèves** qui trient quotidiennement leurs déchets de cantine) plus de 4 tonnes de biodéchets par an ne finissent plus à la poubelle !

La MFR (Maison Familiale et Rurale) de Castillon de Gard a pris le relais en 2017, suivi par le collège Voltaire de Remoulins en 2018.

- **Jardins partagés, écoles... :**

En 2018, les communes de Collias, Fournès et Vallabrix ont fait l'acquisition de composteurs afin de valoriser collectivement les déchets biodégradables de différents sites (jardins partagés, école, ...)

- **Le compostage domestique**

En 2018, **229** composteurs individuels (de 400 litres ou de 500 litres) ont été livrés auprès des ménages (soit 38 % de plus qu'en 2017).

Un bio-seau est offert par le SICTOMU à chaque mise à disposition, permettant ainsi aux usagers de récupérer plus aisément les déchets biodégradables dans leur cuisine.



REÇU EN PREFECTURE
le 21/06/2019

Application agréée Elegalite.com

- ***Poulailler communal collectif***



Une des premières actions de réduction des déchets ménagers consiste à « en détourner » une partie. En l'espèce, l'apport de déchets ménagers organiques au poulailler communal permet de détourner environ 150 kg de déchets organiques par an et par poule.

Au-delà de ce premier aspect environnemental, l'instauration d'un poulailler communal amène une convivialité et un espace d'échanges entre tous. Les communes de Belvèzet et de St Quentin la Poterie ont déjà franchi le pas depuis quelques années.

Le SICTOMU a souhaité redynamiser cette démarche en participant financièrement à la création de poulaillers collectifs. Une délibération a été prise le 20 février 2018 prévoyant une aide financière à hauteur de 50 % des frais HT de fournitures dans la limite de 1000 € TTC par projet. Une convention est signée entre le SICTOMU et la Mairie (qui est en charge directe du poulailler ou qui en délègue la gestion à une association).

En 2018, la Mairie de Collias s'est lancée dans l'aventure. Les travaux d'aménagements du poulailler sont en cours et devraient se terminer début 2019.

- **Le Broyage des déchets verts (Normé NFU 44-051)**

Afin de limiter l'emploi du feu encore tenace chez les habitants et faciliter aussi la gestion des flux apportés par les professionnels et les collectivités, le SICTOMU encourage ces usagers à se rendre sur la déchèterie de Vallabrix qui possède une aire de broyage des végétaux.

Grâce à cet équipement, le SICTOMU s'est engagé dans une politique efficace de broyage des déchets verts et de réutilisation de la matière. En plus de limiter les coûts de transport et de traitement des végétaux, le broyat obtenu permet de valoriser au plus près cette ressource.



En 2018, **709 tonnes de broyat normé** (soit 29 % du tonnage de déchets verts collectés en déchèterie) ont été mises à la disposition d'agriculteurs locaux (viticulteurs, maraîchers, arboriculteurs) afin d'être utilisées comme amendement organique. **109 caissons de 30 m³** ont été ainsi livrés auprès de 3 professionnels du monde agricole et auprès d'une Mairie.

- ***Les gobelets réutilisables***

Le SICTOMU encourage la production et l'utilisation de gobelets réutilisables lors de manifestations locales. Ainsi, les communes ou les associations peuvent solliciter une participation financière du SICTOMU afin d'acquérir un stock de gobelets réutilisables.

En 2018, le SICTOMU a accompagné de cette manière **7 porteurs de projets** :

- Association Tonnerre de Bio,
- Festival du conte en Uzège,
- APE « les Minots » de Remoulins,
- APE de Collias,
- Comité des Fêtes de St Laurent la Vernède,
- Rugby club d'Uzès,
- Football club d'Arpaillargues

REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2019

Application agréée Elegalite.com

99_DE-030-253001135-20190612-22_2019_06_

- **Animations en milieu scolaire**

Via notre partenaire, le syndicat Sud Rhône Environnement, des interventions sont réalisées dans les établissements scolaires qui en font la demande. À ce titre **1 032 élèves** ont été sensibilisés au tri des déchets en 2018, soit **44 classes** de la petite section de maternelle au lycée.

- **Communication de proximité**

- Sensibilisation des usagers en porte à porte,
- Présence sur les marchés hebdomadaires en été (Uzès, Castillon du Gard, St Quentin la Poterie et Remoulins) : 21 dates ont été programmées.
- Informations auprès des professionnels.



- **Collecte hippomobile du verre des restaurateurs et cafetiers du centre-ville d'Uzès**



Depuis 2014, la collecte hippomobile s'est installée sur le centre-ville d'Uzès au cœur de la saison estivale. Cette démarche est à présent inscrite sur le territoire et suscite un réel engouement.

Sous le contrôle des Haras nationaux et en concertation entre la Mairie d'Uzès et le SICTOMU, cette collecte hippomobile a permis de collecter en juin, juillet et août 2018 pas moins de 33 tonnes de Verre.

Le cheval retrouve ici toutes ses lettres de noblesses.

- **Kit « nouvel arrivant »**

Pour accompagner les nouveaux arrivants dans la gestion de leurs déchets, un dossier contenant différents supports de sensibilisation et d'information sur le service mis en place, est remis systématiquement.

- **Actions « Nettoyons la nature »**

Accompagnement, mise à disposition de moyens (bacs, sacs, outils de sensibilisation, ...) et collecte des déchets lors d'opérations de nettoyage de la nature organisées par les communes, les communautés de communes, écoles, associations, etc...

2 « grosses opérations » se déroulent dans l'année :

- « Gardon propre » : en partenariat avec la Mairie de Collias et le Comité départemental de Canoë
- « Nettoyons la Garrigue » : en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Uzès (CCPU)



- **Manifestations publiques**

Sensibilisation et accompagnement d'organisateur d'évènements publics dans la gestion des déchets avec mise en place de bacs adaptés (Reste, emballages, ...), de corbeilles bi-flux, de colonnes et incitation à l'utilisation de gobelets réutilisables, ...

- **67** manifestations couvertes en 2018 (dont Festival du Pois Chiche à Montaren, Festival Son Libre à Collias, Fêtes votive, Marchés nocturnes, Rallye des vins, VT Truffes, Haras national...).

• Communication en 2018

– Distribution de documents d'information dans l'ensemble des boites aux lettres du territoire :

ACTUALITÉS ...
SICTOMU
 Bulletin d'information sur la collecte et le traitement des déchets - n°1 2018
Toujours plus pour vous satisfaire
 L'année 2017 fut riche en événements.
 De nombreuses actions ont été menées afin d'améliorer le quotidien des habitants.
 Le lancement de la **nouvelle déchèterie** de Vallabrègues a permis de mieux structurer le service. Chaque voyage à présent se fait en moins de 10 minutes de trajet. Le règlement intérieur a également été mis à jour. La mise en service de la **raie de broyage** des végétaux a permis de préserver et de valoriser 162 tonnes de broyat sur 3 exploitations agricoles de notre territoire.
 L'extension des consignes de tri depuis juillet 2017 permet à présent de déposer dans les colonnes jaunes l'ensemble des emballages ménagers en plastique.
 Le remplacement de 94 colonnes de tri a eu pour effet de rendre le service de qualité.
 A notre agencement nous engageons auprès des établissements scolaires afin de sensibiliser encore et toujours les élèves de la 1^{ère} au lycée. Pour ce, nous avons organisé de nombreuses **collectes hippomobiles** du vendredi des professionnels en centre ville et dimanche matin durant 3 mois, en juin, juillet et août.
 Et bien entendu, la **baïsse de la fiscalité locale** avec la réalisation de la Taxe d'Équipement des Communes Mélangées (TECM) pour la 4^{ème} année consécutive.

« Le déchet le plus facile à éliminer est celui que l'on n'a pas produit... » - Anonyme

Dans ce numéro

- Inauguration de la déchèterie de Vallabrègues
- Campagne au collège
- Collecte hippomobile
- Extension des consignes de tri
- Le SICTOMU

INFORMATIONS GÉNÉRALES
 Collecte de Reste « résidus des tris effectués »

	Jour habituel	Jour en férié et août	Jour habituel	Jour en férié et août
Agnières	JEUDI	LUNDI	Pinchard	MARDI
Anglères	MERCREDI	SAMEDI	Remoules	MERCREDI
Appalergues et Aurilhac	LUNDI	JEUDI	Saint Bonnet du Gard	LUNDI
Baldéac	MERCREDI	SAMEDI	Saint-Hilaire-Crochans	VENDREDI
Castillon du Gard	VENDREDI	MARDI	Saint-Hippolyte-de-Montaudou	MARDI
Collias	MERCREDI	SAMEDI	Saint-Laurent-Verdès	VENDREDI
Fleiss	JEUDI	LUNDI	Saint-Martin	MERCREDI
Florens	JEUDI	LUNDI	Saint-Quentin-la-Poterne	MARDI
Fons sur Lézian	LUNDI	JEUDI	Saint-Siffert	LUNDI
Fontanès	MARDI	VENDREDI	Saint-Victor-de-Culès	MARDI
Fournès	VENDREDI	MARDI	Sarrabus-Dagnès	MERCREDI
La Bastide d'Engras	VENDREDI	MARDI	Serviers et Labenne	MERCREDI
La Bruguière	VENDREDI	MARDI	Uzès	JEUDI
La-Croix-et-Malmont	MARDI	VENDREDI	Vallabon	JEUDI
Lézian	MARDI	VENDREDI	Vallargues	LUNDI
Montaret et Saint-Médiers	LUNDI	JEUDI	Vallguère	VENDREDI
Pougnadrouze	JEUDI	LUNDI	Vers-Pont-du-Gard	MARDI

Les collectes sont assurées les jours fériés SATIF le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Des collectes de substitution sont organisées. Contactez nous pour plus d'informations...

- Sortez votre bac la veille au soir des collectes et restez le une fois le ramassage effectué.
- En cas de vol de votre bac : faire une déclaration en gendarmerie ou à la police municipale avec le n° du bac. Contactez nous pour le remplacer.
- Votre bac est cassé ? Vous êtes dérangés ? Votre famille s'agrandit ? Contactez nous afin de régulariser votre dossier et adapter le tirage du bac mis à votre disposition (de 120 litres à 240 litres).

Pour les dépôts en colonnes enterrées

- Déposer des sacs d'une capacité maximale de 60 litres.
- Ne déposer pas de sacs ou autres déchets autour d'une colonne.

– Visuels Flancs des véhicules de collectes



En 2018, le syndicat a délégué à une agence de communication (L&M) la création de 6 visuels qui serviront à recouvrir les flancs de nos véhicules de collectes.

La pose des visuels est prévue pour 2019 !



– Par ailleurs, il convient d'énumérer d'autres initiatives comme la mise à jour du site internet, la rédaction de communiqués de presse et autres articles pour les bulletins municipaux...

Le SICTOMU à votre service !
 Collecter • Triier • Valoriser • Réduire

Le SICTOMU poursuit son objectif de qualité de service et d'augmentation du taux de valorisation des déchets ménagers. Des actions concrètes ont été mises en œuvre toute l'année pour y parvenir.

Le SICTOMU, c'est aujourd'hui :

- 11 agents,
- 111 points d'apport volontaire pour trier les papiers, les emballages et le verre,
- 1 site de compostage individuel triés par le SICTOMU,
- l'accompagnement des établissements scolaires pour le tri et le compostage des déchets de cantine.

Toutes nos communes ou associations pour des actions de prévention (écoles, déchèteries, points de collecte, collecte hippomobile, ...)

Un geste de tri + simple
 Aujourd'hui, tous les emballages y ont droit. On compte sur vous !

Les emballages ménagers

Les papiers

Les emballages en verre

En période de fêtes !

Je pense à trier :
 • les emballages de verre (hors les colonnes jaunes),
 • les emballages de papier (hors les colonnes jaunes),
 • les papiers colorés (hors les colonnes jaunes).

Je pense à trier :
 • les emballages de verre (hors les colonnes jaunes),
 • les emballages de papier (hors les colonnes jaunes),
 • les papiers colorés (hors les colonnes jaunes).

Déchèterie de Vallabrègues : la plate-forme de broyage est un succès !

Avec l'ouverture de cette quatrième déchèterie équipée d'une aire de broyage, le SICTOMU respecte son action dans le respect des principes de l'économie circulaire.

La plate-forme permet en effet de broyer sur le site les déchets de jardin apportés par les habitants du territoire. Le broyat ainsi obtenu est valorisé auprès d'agriculteurs, locaux, amateurs, maraîchers, qui l'utilisent comme amendement organique sur leur sol et peuvent également être utilisé en stabilisation de sites industriels.

L'équipement de ce magasin naturel permet une rampe rapide de la végétation sur des déchets ou supports et limite l'érosion.

Objectif du SICTOMU : une déchèterie à moins de 10 minutes de chaque habitant du territoire.

NON aux dépôts sauvages !

Dépôts de sacs d'ordures ménagères au pied des colonnes de tri, dépôts sauvages dans la gare qui sont aussi d'actes techniques qui entraînent et polluent notre cadre de vie.

Ces incivilités sont réprimandées par la loi et les communes disposent à des amendes pouvant aller jusqu'à 400 € en cas de poursuites pénales.

Rappels

Bac de « Reste à Tri » (hors des Triés) :
 • 1 collecte tous les lundis 08h00
 • sur les 1^{er} parcelles n° 1 et 25 colonnes
 • 2 collectes en juillet et août
 • sortez vos bacs la veille au soir !

Pour connaître les jours de collecte, les horaires des déchèteries, remplir votre bac, acheter un composteur... nous vous invitons à venir à notre :
 • au 04 66 22 13 79
 • 2 colonnes en juillet et août
 • Plus d'infos : www.sictomu.fr

7. Le traitement

– Quai de transfert à Argilliers

Appartenant auparavant à SRE, le SICTOMU gère depuis 2007 un quai de transfert situé à Argilliers, siège du SICTOMU. Sur ce site certains flux de déchets transitent avant d'être transportés vers leurs unités de traitement. C'est le cas du verre, du papier, des emballages, du ResTE et des cartons des professionnels.

– Compétence TRAITEMENT transférée à Sud Rhône Environnement

Si la partie collecte est assurée en régie directe, le SICTOMU a transféré la compétence traitement depuis 2002 à un autre syndicat mixte : Sud Rhône Environnement (SRE). Le traitement comprend les étapes allant du transport des déchets jusqu'à leur élimination.

Basé à Beaucaire (30), SRE a ainsi pour mission d'optimiser les solutions de transport, de tri et de traitement pour tous les flux collectés en sélectionnant les filières les plus adaptées.

– Le transport des déchets

Qu'ils transitent ou non par le quai de transfert, tous les déchets collectés sur le territoire du SICTOMU sont placés dans des caissons allant de 10m³ à 35m³ et sont ensuite amenés vers leurs filières de traitement ou leurs centres de tri. C'est SRE qui contracte avec des sociétés de transport pour l'acheminement de ces bennes. En 2018, les sociétés PASINI et Jacky GENTÈS ont été employées.

– Un centre de tri pour les collectes sélectives

Les déchets collectés dans les colonnes à emballages et à papiers sont amenés sur le site Ecoval30 à Beaucaire (30).

Ils sont ensuite triés, classés par nature puis mis en balles et envoyés vers leurs filières de valorisation.

- La capacité de l'**unité de tri des emballages** est de **5 000** tonnes par an dont **2 807** tonnes apportées par SRE en 2018.

Avec **889** tonnes de déchets à trier sur ce site, le SICTOMU a donc représenté en 2018 : **17,77 %** du tonnage total pouvant être traité par l'unité (et 31,67 % des tonnages SRE).

- La capacité de l'**unité de tri des cartons et du papier** est de **7 000** tonnes par an dont **4 544** tonnes apportées par SRE.

Avec **1 487** tonnes d'apport en 2018, le SICTOMU a donc représenté **21,25 %** du tonnage total de papier et cartons pouvant être traité par l'unité (et 32,72 % des tonnages SRE).

– La valorisation du ResTE

Les déchets de ResTE sont également amenés sur le site d'Ecoval30 à Beaucaire (30) qui dispose d'une unité de tri mécano-biologique (TMB) visant à obtenir du compost à partir des déchets ménagers résiduels collectés dans les bacs marrons et dans les colonnes enterrées.

La capacité de cette unité est de **36 500** tonnes par an dont **34 597** tonnes apportées par SRE.

Avec **8 496** tonnes en 2018, le SICTOMU a donc représenté **23,27 %** du tonnage total pouvant être traité par l'unité (et 24,55 % des tonnages SRE).

En 2018, **57,78 %** des déchets de ResTE collectés ont été valorisés (valorisation biologique : 49,34 % et valorisation énergétique : 8,44 %). Les **42,22 %** restants ont été enfouis.

8. Les indicateurs financiers

8.1. Présentation des dépenses et des recettes du SICTOMU

Le SICTOMU est un syndicat mixte fermé sans fiscalité propre. Au même titre que n'importe quelle collectivité locale, le SICTOMU se doit d'élaborer un budget pour chaque année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Ce budget est voté par les délégués du SICTOMU lors d'un comité syndical qui se déroule après avoir réalisé préalablement un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le budget primitif soumis au vote des élus se doit d'être équilibré en recettes et en dépenses.

- Les dépenses

De par son activité, le SICTOMU doit prévoir un certain nombre de dépenses qui relèveront de sa mission de collecte (assurée en régie), et de traitement (transférée à SRE).

Celles-ci vont se répartir entre les coûts de fonctionnement et d'investissement. Pour chacune de ces sections, des postes de dépenses sont ainsi répartis par chapitre comptable et retranscrits dans le compte administratif.

Une structure comme le SICTOMU engagera ainsi des dépenses courantes comme des frais de personnel, des commandes de fournitures ou de gasoil, mais également d'importants investissements amortissables sur plusieurs années (acquisition de véhicules de collecte, travaux ou construction de bâtiments...).

- Les recettes

- ↳ LA TEOM

La principale source de financement est la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, impôt lié au foncier bâti des propriétés.

Le taux de TEOM est voté chaque année par les communautés de communes qui ont délégué la compétence déchets au SICTOMU.

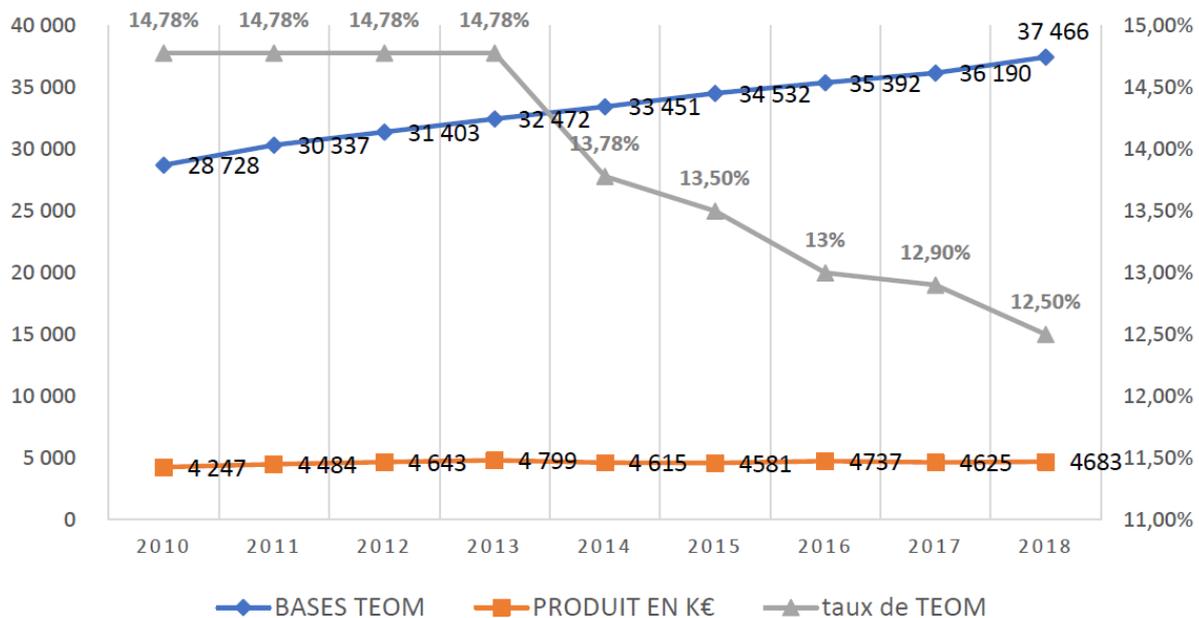
Il s'agit d'un pourcentage identique pour tous les foyers d'une même commune qui s'applique sur les bases locatives. Depuis 2013, ce taux est identique pour les 34 communes du territoire.

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Taux de TEOM appliqué} \\ \hline \text{dans la commune} \\ \hline \end{array} \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Base locative du registre} \\ \hline \text{des impôts locaux} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{MONTANT DE LA TAXE DU} \\ \hline \text{FOYER À PAYER} \\ \hline \end{array}$$

Grâce à une gestion rigoureuse de ses finances, le taux de TEOM appliqué aux ménages a pu être baissé pour la cinquième année consécutive.

En 2018, le taux a été voté à **12,5 %** (-0,4 point par rapport à 2017).

EVOLUTION DES PRODUITS DE LA TEOM



↳ La redevance spéciale

La seconde source de financement du Syndicat est la **redevance spéciale**, appliquée aux usagers non ménagers.

En effet, la loi du 13 juillet 1992 a rendu obligatoire l'instauration d'une redevance spéciale pour les déchets non ménagers. Cette redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets non ménagers (artisanat, commerce, activités tertiaires, établissements publics) de la prestation de collecte et de traitement en fonction du service rendu. Ainsi, le SICTOMU a instauré la redevance spéciale pour les déchets non ménagers depuis le 1^{er} janvier 2004.

Selon leur emplacement, les usagers non ménagers doivent gérer différemment leurs déchets de ResTE, nécessitant ainsi une approche différente de facturation :

- Les usagers non ménagers équipés de bacs individuels sont facturés à la levée, en fonction des volumes collectés,
- Les usagers non ménagers devant utiliser les colonnes enterrées de ResTE doivent s'acquitter d'un forfait basé sur la surface du local utilisé et la catégorie d'activité exercée.

Dans les deux cas de figure, la méthode de calcul de facturation vise à être établie en fonction du coût réel du service rendu. Pour cela, un prix au litre est révisé chaque année et inclut l'ensemble du service d'élimination des déchets : collecte et traitement du ResTE, des déchets recyclables, collectes annexes...

En 2018, le prix au litre appliqué aux :

- Campings : 0,03785 € / litre (+2,02 % qu'en 2017)
- Établissements communaux, intercommunaux... : 0,0371 € / litre (identique à 2017)
- Autres Professionnels : 0,0495 € / litre (+2,06 % qu'en 2017)
- Coût de location/Maintenance du bac : 0,07 € / litre

↳ Les autres recettes perçues

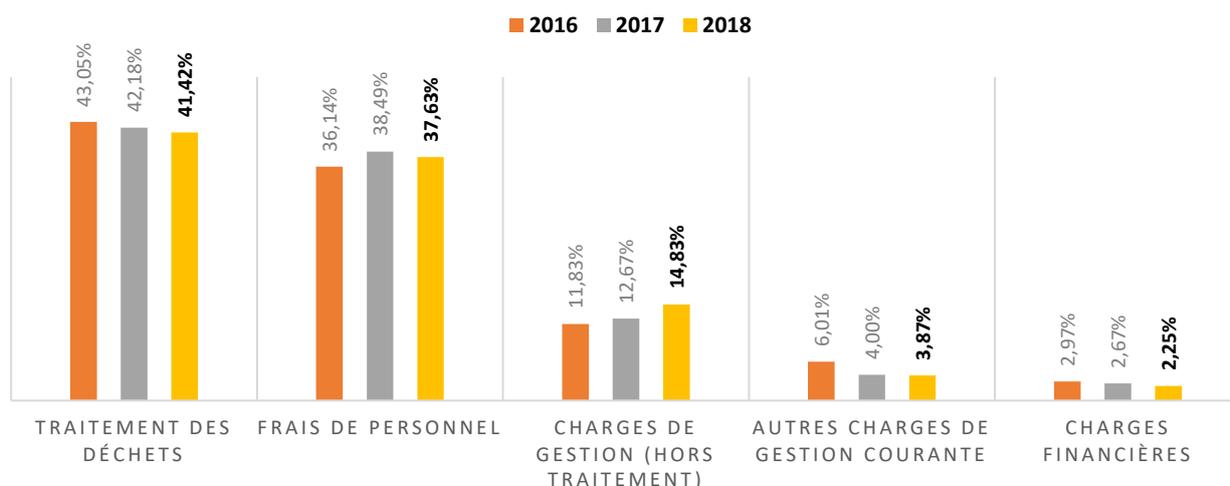
- Les facturations des apports en déchèteries des professionnels
- Les facturations des apports en déchèteries des ménages dont les quantités sont supérieures au volume accepté à titre gratuit ;
- Le versement de subventions ;
- La vente et soutiens liés aux matériaux recyclables ;
- La vente de composteurs ;
- Le FCTVA.

8.2. Compte administratif 2018

Le compte administratif est un document unique qui présente le résultat des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il distingue deux sections : le fonctionnement et l'investissement. (Il a été voté lors du comité syndical 20 février 2018).

• La section fonctionnement

↳ Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements et charges exceptionnelles) :



En 2018, les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint un montant de 4 787 314 €.
(Contre 4 519 k€ en 2017)

– Charges liées au traitement des déchets :

Ce poste reste toujours difficile à évaluer puisque les dépenses sont susceptibles de diminuer ou d'augmenter en fonction de la production réelle de ResTE, des performances de tri obtenues, et des apports en déchèteries.

	2016	2017	2018
Traitement des déchets	1 981 984 €	1 905 989 €	1 983 006 €
Évolution N-1	6,78%	-3,83%	4,04%

En 2018, hausse de 4,04 % des frais de traitement dû à la hausse des tonnages collectés (+4,56%).

– **Frais de personnel :**

	2016	2017	2018
Frais de personnel	1 663 693 €	1 739 158 €	1 801 314 €
<i>Évolution N-1</i>	-5,07%	4,54%	3,57%

La masse salariale, pour l'année 2018, s'élève à 1 801 314 € (soit une hausse de 3,57 % par rapport à 2017). Par rapport à l'année N-1, trois facteurs d'évolution sont à prendre en considération :

- Les négociations sur le Rifseep qui ont permis une avancée sociale significative avec l'augmentation de 3.5 % du régime indemnitaire des personnels.
- La situation de demi-traitement de deux de nos agents techniques en 2018.
- Enfin, le départ à la retraite de trois agents (Messieurs CROUZIER, MAURIN, LARNAC) et le départ pour l'agglomération Montpelliéraine de Mme Méryll PACHECO et Lydia D'ELL ANGELA.

Est à noter aussi l'arrivée dans l'équipe de Madame Sandrine RUAS (comptable), Monsieur Emmanuel Rodriguez (responsable de l'exploitation) et de Messieurs Daniel MONEGER et Loïc CLERET à l'exploitation.

– **Charges de gestion (hors traitement) :**

	2016	2017	2018
Charges de gestion (hors traitement)	544 593 €	572 368 €	710 108 €
<i>Évolution N-1</i>	-7,22%	5,10%	24,06%

En 2018, une dépense de 710 107.78 € est réalisée (soit une hausse de 24,06% par rapport à 2017). Elle prend en compte notamment les coûts d'exploitation – en année pleine – de la déchèterie de Vallabrix, une majoration des coûts de carburants et d'électricité de près de 30 %, des dépenses nouvelles au titre des prestations de broyage des déchets verts issus des professionnels, et le financement de deux annuités de convention Emmaüs.

– **Autres charges de gestion :**

	2016	2017	2018
Autres charges de gestion courante	276 770 €	180 737 €	185 205 €
<i>Évolution N-1</i>	15,40%	-34,70%	2,47%

En 2018, une dépense de 185 205 € est réalisée (soit une hausse de 2,47 % par rapport à 2017). Ces dépenses comportent essentiellement les cotisations aux syndicats extérieurs (SRE, accès aux déchèteries voisines), les indemnités versées aux élus et les annulations de titres sur exercices antérieurs.

– **Charges financières :**

	2016	2017	2018
Charges financières	136 796 €	120 756 €	107 679 €
<i>Évolution N-1</i>	-10,25%	-11,73%	-10,83%

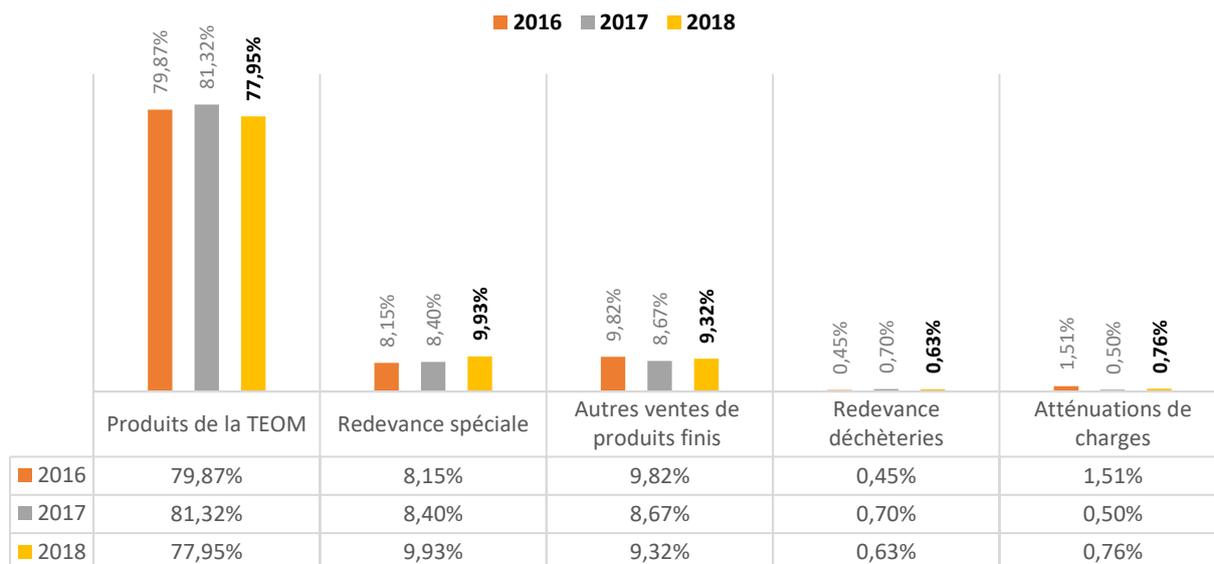
Cette charge décroît régulièrement. Les nouveaux investissements ont été réalisés sans recours à l'emprunt par autofinancement.

- **La section fonctionnement**

↳ Évolution des recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels) :

**En 2018, les recettes réelles de fonctionnement ont atteint un montant de 5 939 992 €.
(Contre 5 760 785 € en 2017)**

Zoom sur les principaux postes :



- **Le montant de la TEOM s'élève désormais à 4 683 334 € et représente désormais 78% des recettes du syndicat.**

Ce montant entérine la baisse de 0,4 point du taux de TEOM au titre de l'exercice 2018.

	2016	2017	2018
Produit de la TEOM	4 736 917,00 €	4 690 957,00 €	4 683 334,00 €
<i>Évolution N-1</i>		-0,97%	-0,16%
TAUX DE TEOM	13 %	12,9 %	12,5 %

- **Le montant de la redevance spéciale en 2018 s'élève à 596 332.57 €.**

Il convient d'observer que ce montant arrêté au titre de l'exercice 2018 prend en compte un report de facturation de l'exercice 2017.

La recette réelle de l'exercice 2018 doit s'apprécier à hauteur de **561 850 €** (+ 8,85 % par rapport à 2017). Elle représente un peu moins de 10 % des recettes de fonctionnement du syndicat.

- La section investissement

- ↳ Dépenses réelles d'investissement :

**En 2018, les dépenses réelles d'investissement ont atteint un montant de 1 243 832 €
(Contre 1 629 183 € en 2017)**

	2017	2018
Total dépenses équipement	1 221 330,52 €	913 023,78 €
Remboursement emprunts	407 852,26 €	330 808,73 €
	1 629 182,78 €	1 243 832,51 €



Pour l'année 2018, les dépenses d'équipements représentent 73,40 % des dépenses totales, contre 26,60 % pour les dépenses financières (remboursement des emprunts) et enregistre une multitude d'opérations d'investissements (renouvellement de matériel, de véhicules de collecte, de travaux d'aménagement), alors que les dépenses 2017 étaient essentiellement dû à la construction de la déchèterie de Vallabrix.

- ↳ Recettes réelles d'investissement :

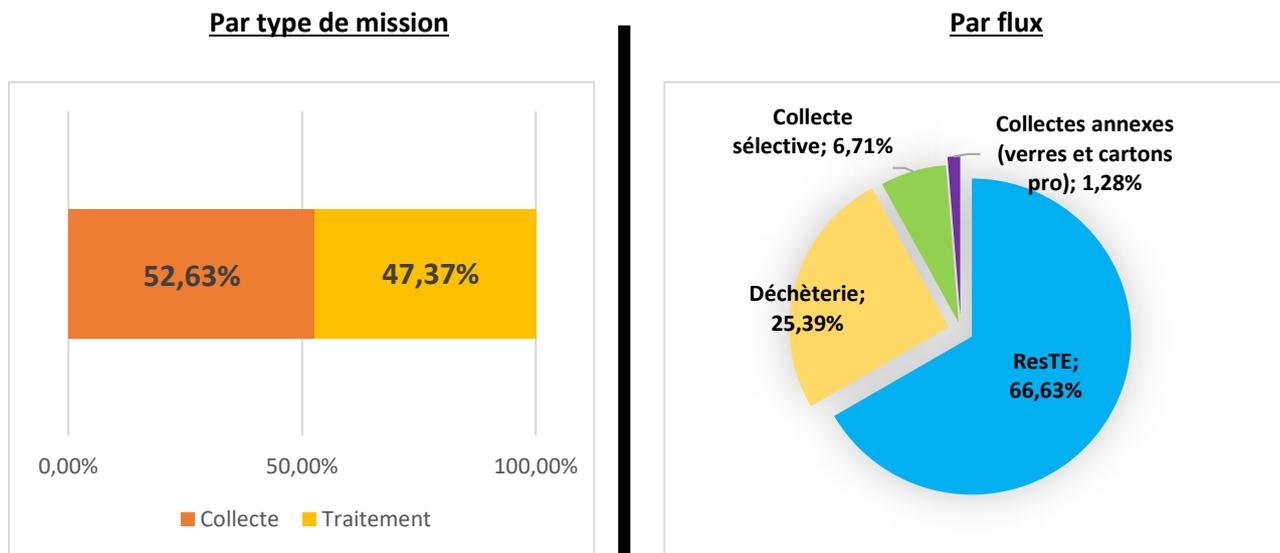
En 2018, comme en 2017, le financement des investissements a été réalisé par autofinancement sans recours à l'emprunt.

	2017	2018
Dotation, fonds divers (FCTVA)	155 114,58 €	170 202,53 €
Subventions d'Investissement	186 109,51 €	213 138,35 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 517 177,48 €	715 447,92 €

8.3. Analyse financière par la méthode Compta Coût

- Les indicateurs

Répartition des charges sur la base du coût aidé TTC (4 832 k€)



Répartition du coût du service public (5 183 k€)

Cette répartition est calculée à partir du coût complet.

Collecte en régie		Traitement transféré à SRE		
10,57 %	46,23 %	2,61 %	4,48 %	36,11 %
Charges fonctionnelles (frais de structure, de communication et de prévention)	Coûts de collecte et de pré- collecte	Transfert	Transport	Traitement

8.4. Montant annuel des principales prestations sur contrat

Prestataire	Dépenses en 2018 (en € TTC)	Objet
JMA CHATAINIER	31 483,20 €	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) LOT 2 : Bâtiments
ROBERT TP	2 740,28 €	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) LOT 1 : Génie Civil (Sous-traitant)
ADEMI PESAGE	3 118,80 €	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) LOT 3 : Pont bascule et caméras
AGEC	3 027,60 €	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) LOT 4 : Garde-corps
ANTEA GROUP	11 760 €	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) Maîtrise d'œuvre
SRE	2 042 728,09 €	Coût de traitement des déchets
JONQUET ET FILS SARL	195 654,49 €	Fourniture et livraison de gasoil et fioul
RENAULT NIMES VI	151 311,91 €	Fournitures de matériels d'entretien et de réparations des véhicules
TEMACO	93 118,56 €	Fourniture et mise en place de colonnes d'apport volontaire
FAUN ENVIRONNEMENT	46 529,09 €	Entretien et maintenance des bennes à ordures ménagères
CONTENUR	42 135 €	Fourniture et livraison de bacs roulants
ELIS PROVENCE	32 884,31 €	Nettoyage et location des vêtements de travail
SEMAT	31 014,99 €	Remise en conformité et reconditionnement de la benne à ordures ménagères DR432LY
ORANGE BUSINESS ORANGE FRANCE	16 245,19 € 5 358,48 €	Abonnements internet, lignes fixes, lignes mobiles et location des matériels téléphoniques et réseau
GROUPAMA MEDITERRANEE	25 929,01 €	Services des assurances des véhicules et risques annexes
BOUSQUET CARROSSERIE	24 621,25 €	Fournitures de matériels pour les réparations et entretiens des matériels roulants
EDF	21 246,65 €	Fourniture et acheminement d'électricité des 5 sites
SMACL	21 244,79 €	Services des assurances de responsabilités et risques annexes

REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2019

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253001135-20190612-22_2019_06_

Prestataire	Dépenses en 2018 (en € TTC)	Objet
HEMI	14 718,62 €	Fournitures de matériels d'entretien (Gants, absorbants, ...)
ROME PNEUS SAS	14 197,54 €	Fournitures, réparations, montage/démontage pneus PL
REGARD PROPRE	12 959,18 €	Nettoyage et désinfection des locaux techniques et administratifs du SICTOMU
ADR2i	10 861,86 €	Prestation informatique en maintenance et assistance technique
OEM HORANET	10 098,45 €	Entretien, réparations et maintenance des matériels, des logiciels et l'assistance téléphonique concernant le système de gestion des accès aux déchèteries du SICTOMU
LANGUEDOC PNEUS SERVICES	10 092 €	Fournitures, réparations, montage/démontage pneus PL
ADPL	5 355,64 €	Fournitures de matériels pour les réparations et entretiens des matériels roulants
AMA ENTREPRISES	5 203,20 €	Contrat de maintenance et entretien des barrières automatiques
PEDENEAU EMMANUEL	4 940 €	Prestation de collecte hippomobile
YORK LUBRIFIANT	4 568,02 €	Fourniture de lubrifiants et graisses
PARGESCO	3 522,24 €	Prestation d'élimination et de classement des archives
REPRO 30	3 297,28 €	Entretien et maintenance des photocopieurs
CLOVIS LOCATION	2 906,40 €	Location de bennes
YSALID	2 129,56 €	Fourniture de badges Mifare – cartes de déchèteries
DIAC LOCATION	1 264,52 €	Location de batterie pour le véhicule électrique du service
EUROTEAM CAPELLE	1 150 €	Frais de formation FCO

9. Les perspectives et évolutions

Dans la continuité de l'exercice 2018, nos actions doivent se développer autour des trois axes principaux suivants :

1 – Améliorer l'image et l'attractivité du SICTOMU

2 – Maintenir la démarche de rigueur budgétaire

3 – Améliorer l'outil de production.

Il est à noter que ces 3 lignes directrices sont indissociables les unes des autres puisqu'elles se renforcent mutuellement et leur développement simultané produit une démarche cohérente et favorable à l'essor de notre collectivité.

Aussi, il est proposé de répondre à chacun de ces objectifs de la manière suivante :

PROFESSIONNALISER LES ÉQUIPES ET AMÉLIORER L'OUTIL DE PRODUCTION.

- **Modernisation de l'outil de production**

- Acquisition d'une nouvelle BOM (livraison en juin 2019),
- Acquisition d'une benne-grue verre,
- 140 colonnes aériennes pour compléter le renouvellement des points d'apport volontaire,
- 20 colonnes enterrées,
- 600 bacs roulants,
- Mise en place d'un outil de suivi de la collecte (géolocalisation, enregistrement des levées, ...),
- Modernisation de la solution informatique de gestion des ressources humaines et paye.

- **Adaptation du site d'Argilliers**

- Réalisation complémentaire de la seconde tranche de travaux de voiries bas de quai du site d'Argilliers,
- Réfection des voiries de stockage des bennes et mise en place de protection et rails métalliques.
- Étude pour l'implantation d'un forage d'alimentation des eaux de lavage des véhicules,
- Remplacement des luminaires et candélabres des parkings et quai de transfert.

- **Suivi et maintenance des matériels et des sites**

- Mise en place d'une cuve antiballant dans le Ducato en charge du lavage des colonnes,
- Remise à « neuf » des avaloirs de 50 % des colonnes enterrées existantes,
- Reconditionnement des matériels (remplacement de boîte à vitesse, de turbo, reconditionnement de système de compaction, de fond de bennes, ...),
- Remplacement de 5 caissons du quai de transfert,
- Élaboration de fiche de suivi et maintenance des matériels et des sites.

AMÉLIORER L'IMAGE ET L'ATTRACTIVITÉ DU SICTOMU

- **Par un service de proximité dédié aux communes**
 - Abaissement du taux de TEOM de 0.4 points pour le porter à 12,1 %,
 - Point semestriel avec les communes qui le souhaitent sur la qualité du service effectué sur le territoire communal et l'adaptation des services à venir,
 - Communication immédiate et directe aux communes des éventuels incidents de collecte,
 - Mise en place de matériels de pré collecte à l'occasion des fêtes communales,
 - Participation au financement des travaux de génie-civil d'implantation de colonnes enterrées ou semi-enterrées,
 - Par le souci de la prise en compte de solutions techniques adaptées au contexte local.

- **Par une amélioration de la qualité de service**
 - Par l'adaptation des outils techniques afin de réduire les nuisances liées à la collecte,
 - Par une fréquence augmentée du nettoyage des colonnes enterrées,
 - Par le souci d'une remontée rapide des informations et l'information des maires.

- **Par l'amélioration de l'image développée par les équipes du SICTOMU**
 - Par le renforcement de la démarche de prévention,
 - Par des actions de sensibilisation dans les écoles,
 - Par le remplacement des visuels des véhicules de collecte.

MAINTENIR LA DÉMARCHE DE RIGUEUR BUDGÉTAIRE

- **Par la poursuite de la politique de rationalisation de la dépense**
 - Par le remplacement et l'intégration des solutions logiciels de suivi et de facturation,
 - Par une politique de réduction de la fraction fermentescible (composteurs),
 - Suivi et Optimisation des taux de refus,
 - Par la signature de partenariats pour la valorisation des déchets verts.

- **Sécurisation des recettes**
 - Remplacements des puces des conteneurs professionnels.

Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de L'Energie

BOM : Benne à Ordures Ménagères

C1, C2... : Fréquence de collecte. C1 = 1 collecte par semaine,...

CC : Communauté de Communes

CD30 : Conseil Départemental du Gard

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

EPCI : Établissement Public à Coopération Intercommunale

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Mini BOM : Mini-benne à ordures ménagères

OM : Ordures Ménagères

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte-à-Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

ResTE : Résidus des Tris Effectués (= OMR)

SICTOMU : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Uzès

SRE : Sud Rhône Environnement (Syndicat à qui le SICTOMU a transféré la compétence traitement)

RS : Redevance Spéciale → Appliquée aux usagers non ménagers du territoire du SICTOMU

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères → Appliquée aux ménages du territoire du SICTOMU

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253001135-20190612-22_2019_06_



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 12 JUIN 2019

Date d'envoi de la convocation :
04 juin 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Pouvoirs
68	42	1

Votes		
Pour	Contre	Abstention
43	0	0

Objet de la délibération
<p>N° 22-2019-06-12 Rapport annuel d'activité</p>

L'an deux mille dix-neuf, le douze juin à dix-huit heure trente, le comité syndical, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à FOISSAC, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain VALANTIN, Président du SICTOMU.

PRÉSENTS :

Mesdames J. GRANET, M. NIGGEL, C. VINAS, P. RENAULT, M-C. DUPLAN, M. GIANNUZZI, N. RAYSSIGUIER, B. DEBAUDRINGHIEN.

Messieurs S. BLANC, G. CHRISTOL, D. VERSTRAETE, G. DAUTREPPE, A. VALANTIN, J-C. MANCHON, M. BARDOC, S. PALAY, Y. MAZEL, E. SOURO, M. GENVRIN, P. GISBERT, G. BEYOU, D. GODEFROY, M. GUERBER, F. TICHADOU, D. SERRE, P. GIRAUD, D. BRAILLY, J. DELARBRE, G. DELSART, A. ROAUD, G. JEAN, G. CHAPEL, D. VINCENT, B. CANAL, B. MONTAILLER, L. BOYER, F. MAZIER, G. BONNEAU, L. FRANCOIS, C. EKEL, L. POUDEVIGNE, O. SAUZET.

POUVOIRS :

1- Madame BRAULT Julie donne procuration à Monsieur GENVRIN Michel

EXCUSÉS :

Mesdames : BRAULT Julie, LAVILETTE Delphine, FRASZCZAK Nathalie, DHOYE Cécile, VEZON Marie-Blanche.

Messieurs : CLENET Remy, FABROL Frédéric, ROUSSEL Cédric, MEJEAN Patrick, PIRON Cyril, DIOGON Laurent, GOMEZ Michel, CARON André, DALVERNY Michel, LABOURAYRE Jean-Luc, PEDRO Gérard, MOULIN Jean-Marie.

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice BARDOC, Communauté de Communes du Pont du Gard.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Examiné en Bureau le 28 mai 2019.

VU l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales l'obligation est faite aux collectivités de réaliser et de présenter un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, quel que soit le mode d'exploitation du service d'élimination des déchets.

Considérant que ce rapport est destiné notamment à l'information des usagers.

Considérant que ce rapport est établi conformément au décret correspondant n°2015-1827 et comprend des indicateurs techniques et financiers destinés à faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles s'effectue le service en récapitulant les activités de l'année écoulée.

Considérant que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse le présent rapport aux Communautés de Communes et aux Maires de chaque commune membre.

Considérant que ce rapport fera l'objet d'une communication auprès de leurs assemblées délibérantes.
Pour mémoire, le rapport et les avis émis sont mis à la disposition du public.

Il a été proposé au Comité Syndical de prendre acte des éléments détaillés du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 12 JUIN 2019

Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité décide :

- **Prend acte** des éléments détaillés du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018.

Ainsi fait et délibéré

Fait à Argilliers, le 13 juin 2019,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Alain VALANTIN



Délibération transmise au Préfet du Gard.
Annexe(s) : Rapport annuel 2018
Copie à : Communautés de Communes, communes membres, partenaires